

COMMUNE DE SAALES

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 12

Nombre de conseillers
présents : 9

Séance ordinaire du 18 Février 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 13 Février 2014.

Membres présents : Mmes Marguerite MATHIEU, Colette GLEITZ, Brigitte HUNG, Dalila TRUTTMANN Dominique LIEBMANN.
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE.

Membre absent ayant donné procuration : Vincent FROEHLICHER a donné procuration à Claude BRIGNON

Membre excusé : Serge SCHMITT

Membres non excusés : Jean-Pierre GASS

Secrétaire de séance : Roxane FREYERMUTH

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

2014 – 007 – OBJET : Comptes administratifs 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marguerite MATHIEU, Adjointe au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013, dressé par M. Jean VOGEL, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, soumis séance tenante et voté à mains levées,

- **DONNE** acte à Mr Jean VOGEL, Maire de la présentation faite des comptes administratifs de l'exercice 2013, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif Budget Général :

Dépenses de fonctionnement	837 738,28 €
Recettes de fonctionnement	1 075 105,11€
Dépenses d'investissement	1 818 524,64 €
Recettes d'investissement	485 756,19 €

Déficit global de clôture	-	1 095 401,62 €
Restes à réaliser Dépenses		520 360,00 €
Restes à réaliser Recettes		1 761 494,00 €
Résultat Cumulé	+	145 732,38 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser
Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif du Service Eau :

Dépenses de fonctionnement		74 758,54 €
Recettes de fonctionnement		80 651,39 €
Dépenses d'investissement		15 617,59 €
Recettes d'investissement		136 708,85 €
Excédent global de clôture	+	126 984,11 €
Restes à réaliser Dépenses		120 000,00 €
Restes à réaliser Recettes		4 161,00 €
Résultat Cumulé	+	11 145,11 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser
Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif du Service Assainissement :

Dépenses de fonctionnement		65 657,52 €
Recettes de fonctionnement		80 367,11 €
Dépenses d'investissement		27 837,55 €
Recettes d'investissement		106 976,65 €
Excédent global de clôture	+	93 848,69 €
Restes à réaliser Dépenses		77 877,00 €
Restes à réaliser Recettes		839,00 €
Résultat Cumulé	+	16 810,69 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser
Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité

Compte administratif – Chaufferie au Bois

Dépenses de fonctionnement		91 701,25 €
Recettes de fonctionnement		100 221,88 €
Dépenses d'investissement		27 281,16 €
Recettes d'investissement		49 502,97 €

Excédent global de clôture	+	30 742,44 €
Restes à réaliser Dépenses		22 303,00 €
Restes à réaliser Recettes		84,00 €
Résultat Cumulé	+	8 523,44 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser
Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif – Budget Photovoltaïque

Dépenses de fonctionnement		15 646,38 €
Recettes de fonctionnement		19 862,35 €
Dépenses d'investissement		88 814,87 €
Recettes d'investissement		26 454,00 €
Déficit global de clôture	-	58 144,90 €
Restes à réaliser Dépenses		0,00 €
Restes à réaliser Recettes		0,00 €
Résultat Cumulé	-	58 144,90 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser
Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif – Lotissement de la Croix

Dépenses de fonctionnement		0,00 €
Recettes de fonctionnement		0,00 €
Dépenses d'investissement		0,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
Résultat de clôture		0,00 €

Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

2014 – 008 - OBJET : Comptes de gestions du receveur de l'exercice 2013
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur en poste à Schirmeck et que les comptes de gestions établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestions du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** à l'unanimité, les comptes de gestions du receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice, et selon les mêmes conditions.

2014 – 009 - Objet : Affectation des résultats

- **BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 18 février 2014, le compte administratif 2013, qui présente un **excédent de fonctionnement cumulé** (hors restes à réaliser) d'un montant de 237 366,83 €

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

-un solde d'exécution global de	- 1 332 768,45 euros
-un solde de restes à réaliser de	+ 1 241 134,00 euros

Entraînant un besoin de financement de 91 634,45 euros

Vu les **états des restes à réaliser au 31 décembre 2013**

Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2014.

Considérant que le budget de 2013 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de 113 000,00 €,

- **DECIDE**, sur proposition du Conseil Municipal d'affecter au budget de l'exercice 2014 le **résultat**, comme suit :

- **Affectation en réserves** (compte **1068**) financement de la section **d'Investissement** :
91 634,45 euros
- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne **002** en recettes) :
145 732,38 euros

- **BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé, le 18 février 2014, le compte administratif 2013, qui présente un **excédent de fonctionnement cumulé** (hors restes à réaliser) d'un montant de 4 215,97 €

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de	- 62 360,87 euros
- un solde de restes à réaliser de	0,00 euro

Entraînant un besoin de financement de

62 360,87 euros

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013

Considérant les **besoins recensés** pour l'exercice 2014.

Considérant que le budget de 2013 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (compte 023) à la **section d'investissement** (compte 021) de 4 000,00 €,

- **DECIDE**, sur proposition du Conseil Municipal d'affecter au budget de l'exercice 2014 le **résultat**, comme suit :
 - **Affectation en réserves** (compte **106**) financement de la section **d'Investissement** : **4 215,97 euros**
 - **Report** en section de **fonctionnement** (ligne **002** en recette) : **0 euro**

2014 – 010 - OBJET : Budgets primitifs – Budgets Annexes - Année 2014
--

Le Maire soumet à l'examen et au vote les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2014, lesquels budgets ont été arrêtés comme suit :

Budget primitif du Lotissement de la Croix - exercice 2014

Dépenses de fonctionnement	257 720,00 €
Dépenses d'investissement	257 720,00 €
Recettes de fonctionnement	257 720,00 €
Recettes d'investissement	257 720,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du Lotissement de la Croix.

Budget Chaufferie au Bois - Exercice 2014

Dépenses de fonctionnement	109 052,00 €
Dépenses d'investissement	44 908,00 €
Recettes de fonctionnement	109 052,00 €
Recettes d'investissement	44 908,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de la Chaufferie au Bois pour 2014.

Budget primitif du Service Eau - exercice 2014

Dépenses de Fonctionnement	73 630,00 €
Dépenses d'investissement	154 723,00 €
Recettes de Fonctionnement	73 630,00 €
Recettes d'investissement	154 723,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du Service Eau.

Budget primitif du Service Assainissement - Exercice 2014

Dépenses de fonctionnement	68 160,00 €
Dépenses d'investissement	108 227,00 €
Recettes de fonctionnement	68 160,00 €
Recettes d'investissement	108 227,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du Service Assainissement

Budget primitif Photovoltaïque - Exercice 2014

Dépenses de fonctionnement	33 675,00 €
Dépenses d'investissement	72 779,00 €
Recettes de fonctionnement	33 675,00 €
Recettes d'investissement	72 779,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du photovoltaïque pour 2014.

2014 - 011 - OBJET : Reconduction des emplois saisonniers

Le Maire propose de reconduire l'embauche d'un ouvrier occasionnel de la voirie et d'un maître-nageur pour la saison d'été selon les mêmes conditions que l'an passé, les crédits seront ouverts à cet effet au budget primitif de l'exercice, à savoir :

Embauche sous contrat de six mois d'un adjoint technique 2^{ème} classe – échelle de rémunération 3 des adjoints techniques 2^{ème} classe, indice brut 330, majoré 316.

Nomination d'un maître-nageur, chargé de la surveillance du bassin de baignade de VVF lorsqu'il est ouvert aux jeunes de Saâles, soit pendant les deux mois de juillet et août à raison de 16 heures hebdomadaires, échelle de rémunération des éducateurs des activités physiques et sportives, 7^{ème} échelon, indice brut 418, majoré 371.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire du recrutement de ces agents.

2014 – 012 – OBJET : Eoliennes : Etude pour la création d'une SAEML

Le maire souhaite préciser la délibération prise le 04 Février 2014.

La commune de Saâles souhaite participer à la création d'une SAEML regroupant les collectivités locales désireuses de prendre des parts dans le projet éolien de Belfays.

La création d'une SAEML nécessitant de réaliser des analyses techniques, juridiques et financières, il apparaît indispensable de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La commune de Saâles se propose de prendre en charge financièrement cette assistance à condition d'avoir l'assurance d'être remboursée par la SAEML, dès que cette dernière aura été créée. Il conviendra de s'assurer en préalable que la réglementation l'autorise.

Au cas où ce remboursement serait impossible, la commune prendra en charge l'étude à condition de voir sa quote-part transformable en action de la SAEML.

La commune sollicite la Région et l'ADEME pour cofinancer de cette étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de financement de cette étude dans les conditions précisées ci-dessus
- **SOLLICITE** l'aide la plus large de la Région et de l'ADEME sur ce dossier

<i>2014 – 013 – OBJET : Personnel communal : Création de poste pour remplacement</i>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut créer un poste d'adjoint technique 2nd classe non titulaire à compter du 1^{er} Mars 2014, pour une période d'un an car il peut être nécessaire de recruter du personnel non titulaire afin d'assurer, en application du nouvel article 3-1 et de l'article 34 de la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, le remplacement momentané des agents titulaires ou non titulaires indisponibles en raison notamment d'un temps partiel, d'un congé maladie, de grave ou longue maladie, d'un congé de maternité ou d'adoption, d'un congé parental, pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 330, indice majoré : 316

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 Janvier 1984, à savoir :

- Recrutement dans les communes **de moins de 1 000 habitants** pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} Mars 2014, un emploi d'adjoint technique 2nd classe non titulaire à temps non complet.